

05/5

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 26 septembre 2005

Présents

Frank BARON, Philippe BRAUD, Marie-Christine LABROUSSE, Jean-Claude LESCURE.
Nicolas BRACONNAY, Gwenolé BUCK, Cécile FANDOS, Pascal ACHARD, Patrick GENEVAUX.

Absents ou excusés

David ABIKER, Christian LARGER (procuration à Marie-Christine LABROUSSE), James Mc CEARNEY
(procuration à Marie-Christine LABROUSSE), Olivier STORCH.
Natacha FILIPPI, Etienne MANGEOT, John Alexander GARCIA CAYCEDO.

Assistaient à la séance

M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Melle Gaëlle COUTANT	directrice de la communication,
Melle Elisa LELARD	présidente de l' Association sportive pour l'année 2004-05,
Melle Raphaëlle GESLIN	présidente de l' Association sportive pour l'année 2005-06,
M. Matthieu ROSY	président du Bureau des élèves pour l'année 2004-05,
M. Florian INGEN-HOUSZ	trésorier du Bureau des élèves pour l'année 2004-05 et président pour l'année 2005-06,
M. Bertrand PILLOT	vice-président du Bureau des élèves pour l'année 2004-05,
M. Pierre PIGEON	vice-président pour l'année 2005-2006,
M. Gérard MONCHICOURT	directeur du restaurant Mabillon, pour l'audition du CROUS.

*

* *

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Audition du CROUS. | p. 2 |
| II. | Audition de l' Association sportive (quitus et nouveau programme). | p. 4 |
| III. | Audition du Bureau des élèves (quitus et nouveau programme). | p. 7 |
| IV. | Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 18 avril 2005, du 23 mai 2005
et du 13 juin 2005. | p. 11 |
| V. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 11 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 26 septembre 2005

La séance est ouverte à 18h10 sous la présidence de Gwenolé BUCK.

Laurent BIGORGNE rappelle que les membres de la Commission ont récemment reçu un courrier de Richard DESCOINGS rendant compte des dernières avancées concernant la reconnaissance des formations délivrées à Sciences Po. Le diplôme de l'IEP de Paris vient d'obtenir, par un décret réglementaire du 5 septembre 2005, le grade de master, ce qui vient consolider le dispositif de formation de l'établissement.

Gwenolé BUCK propose de commencer la séance par le point III de l'ordre du jour, l'audition du CROUS, afin de permettre au représentant du CROUS de partir avant la fin de la séance.

I. AUDITION DU CROUS

a) Exposé

Gérard MONCHICOURT rappelle que les membres de la Commission paritaire ont reçu un document présentant le bilan de l'activité du CROUS à Sciences Po. Les graphiques reflètent l'activité des cafétérias de Sciences Po. Celles-ci sont gérées par le CROUS depuis 1996 et leur activité est en progression constante depuis cette date, à l'exception de la période juillet 1999 – janvier 2001, lorsqu'une cafétéria avait été fermée pour travaux. La distribution automatique de denrées et boissons représente le quart de l'activité, les boissons constituant les deux tiers de ce qui est acheté dans les distributeurs. En ce qui concerne la répartition géographique, la cafétéria de la rue des Saints-Pères représente un tiers de l'activité et celle de la rue Saint-Guillaume, qui est aussi un cybercafé, deux tiers. Les chiffres de l'année 2005 ne figurent pas dans le bilan, mais cette année a connu un petit tassement, surtout pendant l'inter-semestre de février. En ce qui concerne les tarifs, il y a eu très peu d'augmentations. Le ticket étudiant, qui coûtait 2,65 euros, est passé à 2,70 euros. Cette augmentation n'a pas été répercutée sur l'ensemble des tarifs de la cafétéria et ne concerne qu'un quart des produits. En ce qui concerne la carte des produits proposés, le CROUS travaille à la diversifier en offrant plus de produits diététiques, notamment des salades et des sandwiches aux crudités. Le CROUS a élaboré une charte qualité, qui n'a pas encore été diffusée, et qui est destinée aussi bien à donner une direction aux personnels qu'à expliquer aux usagers quelles sont les préoccupations du CROUS.

b) Questions et observations

Gwenolé BUCK demande pourquoi le CROUS ne sert pas de plats chauds dans les cafétérias de Sciences Po, comme cela se fait dans plusieurs cafétérias universitaires.

Gérard MONCHICOURT répond que les deux cafétérias de Sciences Po ne sont pas équipées pour travailler de cette manière. Il y aurait des odeurs, de la fumée, parce qu'elles n'ont pas été conçues pour préparer et servir des plats chauds.

Gwenolé BUCK demande si des aménagements pourraient être faits.

Gérard MONCHICOURT répond que ce sont des aménagements assez lourds. Il faut une ventilation très efficace, l'installation d'une puissance électrique plus forte, ce qui pourrait poser des problèmes de sécurité. Ce n'est pas impossible si Sciences Po le souhaite, mais cela suppose un investissement supplémentaire, alors que les deux cafétérias ont déjà été réaménagées relativement récemment. Il fait remarquer que la plupart des produits vendus à la cafétéria peuvent être mangés debout ou en

marchant. Mais si la cafétéria servait des plats chauds, il voit mal où on pourrait les consommer dans Sciences Po.

Gwenolé BUCK ne connaît pas l'état des anciens bâtiments de l'ENA, mais pense que l'on pourrait envisager d'y aménager une cafétéria adaptée aux plats chauds.

Laurent BIGORGNE répond qu'il faut d'abord pouvoir les acquérir. Si Sciences Po devenait propriétaire de ces locaux, on pourrait réfléchir à cette question.

Patrick GENEVAUX demande si on ne peut pas mettre à disposition des étudiants des fours à micro-ondes. Cela leur permettrait de réchauffer des plats qu'ils amèneraient eux-mêmes.

Gérard MONCHICOURT répond que la charte de qualité indique que pour des raisons sanitaires, il est interdit de consommer des denrées extérieures à l'établissement.

Laurent BIGORGNE ajoute que c'est plutôt à la direction de Sciences Po qu'il faut poser cette question, qui est revenue à plusieurs reprises. La vocation du CROUS n'est pas de mettre à disposition des étudiants un équipement gratuit pour organiser sa propre concurrence.

Patrick GENEVAUX indique que lorsqu'il avait posé cette question auparavant, on lui avait répondu qu'elle pourrait être abordée lors de l'audition du CROUS.

Laurent BIGORGNE précise qu'il voulait dire qu'on peut demander au CROUS, compte tenu du contrat qui le lie à Sciences Po et qui est fait d'obligations réciproques, s'il voit un inconvénient à ce que Sciences Po prévienne, à un moment ou à un autre, d'installer des fours à micro-ondes dans un local qui n'est pas encore déterminé. Ce n'est pas la même chose. La question que l'on peut poser à Monsieur MONCHICOURT est de savoir si le contrat entre Sciences Po et le CROUS permet que Sciences Po se charge de cela, tout en tenant compte des questions d'hygiène rappelées précédemment.

Gérard MONCHICOURT demande où serait placé ce four à micro-ondes. Il fait remarquer que le cyber-café est saturé.

Laurent BIGORGNE précise que si on venait à l'installer, ce serait dans un autre local.

Gérard MONCHICOURT répond que s'il est dans un local séparé, cela ne devrait *a priori* pas poser de problème, à condition qu'il n'y ait pas de vente de produits supplémentaires prévus pour ce micro-ondes. Les plats à réchauffer devraient être apportés individuellement par les usagers.

Un élu étudiant a oui dire qu'il était prévu de transformer la cafétéria fumeurs en cafétéria non-fumeurs. Si c'était le cas, les deux cafétérias seraient des zones non-fumeurs.

Laurent BIGORGNE répond qu'il n'a pas entendu parler d'un tel projet à Sciences Po.

Gérard MONCHICOURT indique que si les étudiants souhaitent que l'on propose des produits chauds, le CROUS peut étudier la possibilité de développer la carte dans cette direction, à condition qu'ils soient faciles à conditionner et à servir.

Gwenolé BUCK demande si on a une idée du nombre d'élèves de Sciences Po qui fréquentent le restaurant universitaire Mabillon chaque jour.

Gérard MONCHICOURT répond que c'est difficile à dire. Il faudrait faire une enquête pour le savoir.

Gwenolé BUCK demande si une telle enquête serait envisageable, pour dégager un ratio du nombre d'élèves se rendant à Mabillon par rapport au nombre d'élèves présents à Sciences Po.

Un élu étudiant ajoute qu'ils fréquentent également le restaurant universitaire Mazet.

Gérard MONCHICOURT répond que le CROUS pourra le faire.

Gwenolé BUCK souligne que cela serait intéressant. Sciences Po va créer un observatoire de la vie étudiante. Les deux grandes préoccupations quotidiennes des étudiants qui intéressent particulièrement les syndicats étudiants sont la question du logement et celle de la nourriture. De ce point de vue, des informations sur la fréquentation de ces deux restaurants universitaires seraient utiles.

G rard MONCHICOURT est d'accord.

Gwenol  BUCK le remercie et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

Laurent BIGORGNE souhaite, au nom de la direction de Sciences Po, soumettre un point d'ordre sur l'audition de l'AS et du BDE. La direction est confront e   une difficult  qui la place dans l'embarras. Pendant longtemps, la responsabilit  de la vie associative revenait   la direction de la communication de Sciences Po. Il trouve ce principe tr s sain, puisqu'il faut que les associations trouvent un guichet unique pour toutes les demandes qui renvoient   leur vie quotidienne et   leurs rapports avec l'administration de Sciences Po. Avec Ga lle COUTANT, Laurent BIGORGNE souhaite que la direction de la communication puisse   nouveau g rer la vie associative, dans un cadre qui est celui de la r ciprocit  :   la fois du point de vue des engagements et des obligations de Sciences Po vis- -vis de la vie associative, et des obligations des associations vis- -vis de Sciences Po et de sa communaut . Ces derni res se traduisent notamment par l'audition annuelle des associations permanentes par la Commission paritaire, puisqu'elles sont financ es en partie par Sciences Po. Laurent BIGORGNE estime qu'il faut conforter ce dispositif et former les responsables associatifs   l' laboration de ce type de bilan moral et financier. Il propose donc que le contr le de gestion de la direction des  tudes et de la scolarit , en la personne de Sylvie CESARINE, continue d'assurer le lien avec les associations, mais ait mission de le faire de fa on p renne. Sylvie CESARINE continuera   former les responsables associatifs, notamment en mati re de tr sorierie, et elle les assistera, soit pour l'utilisation d'un certain nombre de logiciels, soit pour la pr sentation de documents. Concr tement, cela n'a pas  t  fait r guli rement ces derni res ann es, et   plusieurs reprises, la Commission paritaire a demand  des bilans dans les r gles et mieux pr sent s. Laurent BIGORGNE souhaite que Sylvie CESARINE se rapproche des membres de la Commission qui avaient attir  l'attention sur ce d s quilibre, de sorte que l'on puisse avoir un canevas de travail qui fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine Commission paritaire. Il pr cise que la situation lui semble saine du point de vue des activit s associatives. Du point de vue de la pr sentation des documents comptables, elle peut encore progresser. Laurent BIGORGNE esp re que l'ann e prochaine, toutes les associations reconnues par Sciences Po et qui b n ficient d'un soutien particulier (BDE, AS, Bureau des arts, Cin -Club et Sciences Po Conseil) pourront pr senter des documents qui r pondront aux crit res que les membres de la Commission paritaire sont en droit d'attendre.

Marie-Christine LABROUSSE indique qu'elle a fait chaque ann e les m mes remarques sur la mauvaise pr sentation des documents comptables. Elle se f licite donc de ces mesures, qui vont dans le bon sens. P dagogiquement, c'est excellent pour les  tudiants qui g rent les associations. Pour la Commission, qui doit donner son avis sur le bilan, il sera plus facile de le faire sur la base de documents ayant un format habituel. En outre, cela sera un atout pour la recherche de sponsors, qui demandent de plus en plus souvent des comptes. Elle ajoute que malgr  certaines imperfections, il y a des progr s par rapport   l'ann e derni re, notamment le report d'une gestion   l'autre, qui  tait le deuxi me point sur lequel elle s'est souvent exprim e.

Gwenol  BUCK pense qu'il faut surtout veiller   ce que la vie associative ne soit pas  touff e sous des contraintes trop lourdes et   ce que les tr soriers puissent continuer   participer aux activit s proprement dites de l'association. Il serait dommage que les  tudiants participant   la vie associative se limitent   la gestion financi re de leur association.

II. AUDITION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE (QUITUS ET NOUVEAU PROGRAMME)

a) Expos 

Elisa LELARD, pr sidente pour l'ann e 2004-2005, prie la Commission d'excuser l'absence du tr sorier, qui vient d' tre re u   HEC et qui est en stage d'int gration. Elle indique que sa pr sentation insistera sur le bilan moral de l'AS, qu'elle conna t mieux que le bilan financier, dont elle tracera les grandes lignes. En 2004-2005, tout comme l'ann e pr c dente, l'AS a encore gagn  des adh rents en proposant de nouvelles activit s   la suite de demandes des  tudiants. L'AS a su y r pondre et a trouv  les installations pour pratiquer ces sports. Il est de la responsabilit  de l'AS de trouver des installations adapt es pour pratiquer des activit s sportives dans de bonnes conditions, mais celles-ci

sont de plus en plus dures à trouver, notamment les installations de la Mairie de Paris, qui sont moins disponibles. Cette année et l'année prochaine, l'association va donc progressivement passer à la location de salles privées, ce qui pèse sur le budget de l'AS. En effet, elle souhaite ne pas augmenter les cotisations des étudiants, qui sont à un prix stable et intéressant pour eux. Le bon fonctionnement des cours de sport a été permis cette année grâce aux professeurs, mais aussi grâce au système d'inscriptions, qui a atteint un fonctionnement optimal avec l'aide de l'administration lors des inscriptions de début de semestre. Tout cela a mené à d'excellents résultats cette année. L'équipe féminine de football de Sciences Po est championne de France pour la deuxième année consécutive. L'équipe masculine de volley-ball a atteint les quarts de finale du championnat de France. L'équipe d'aviron a obtenu une médaille de bronze. Pour la 5^{ème} année consécutive, Sciences Po a gagné le critérium inter-IEP. Il devient crucial que la direction permette aux étudiants de libérer leurs jeudis après-midi pour pouvoir pratiquer les activités de sport universitaire qui ont lieu ce jour. Les résultats de Sciences Po en compétition sont excellents, mais la pratique du sport n'est pas vraiment favorisée par l'organisation des études.

L'AS a continué à proposer des manifestations variées, notamment un week-end de préparation qui a permis aux équipes de sport de s'entraîner dans un très beau lieu, ce qui a probablement contribué aux bons résultats. L'AS a également organisé la 3^{ème} édition de l'Eurocritérium, en collaboration avec un projet collectif regroupant 9 étudiants. Cette manifestation a attiré 700 étudiants européens venus de 8 pays et 150 étudiants de Sciences Po. L'organisation de l'Eurocritérium a atteint un certain équilibre sur le plan logistique. La question de l'équilibre financier est plus épineuse et il faudra réfléchir aux moyens de trouver des sponsors et des installations sportives à coût réduit pour l'année prochaine, ainsi qu'aux moyens de réduire le poste hébergement des étudiants européens. Enfin, comme le BDE, l'AS organise chaque année quelques soirées destinées aux étudiants. Un terrible accident est survenu lors de la première soirée, début octobre, au cours de laquelle un étudiant handicapé est décédé. Les responsables de l'AS tiennent à remercier l'administration de Sciences Po pour son soutien lors de cet accident.

b) Questions et observations

Marie-Christine LABROUSSE a l'impression qu'il y a un foisonnement d'idées et de compétitions lors des réflexions pour l'année prochaine. Elle demande comment l'AS choisit les compétitions : cela correspond-il à une politique générale ? Y a-t-il des domaines dans lesquels l'AS souhaite exceller ?

Elisa LELARD répond que le choix est différent chaque année. L'arbitrage se fait entre la volonté de favoriser la qualité des équipes, le nombre d'étudiants inscrits en cours de sport pour ce qui est généralement une pratique de loisir, le choix d'une association qui propose du sport, mais aussi une vie de communauté, ou le choix d'une association extrêmement active et qui propose également des activités en dehors de Sciences Po, par exemple l'Eurocritérium. Cette année, les responsables de l'association ont décidé de privilégier un niveau sportif de haute qualité, ce qui était le but du week-end d'entraînement. Ils ont également essayé de proposer un nombre important d'événements. Il est difficile de concilier la gestion de tout cela, mais l'AS se doit de proposer plusieurs types d'événements.

Gwenolé BUCK, en tant qu'usager de l'association, tient à féliciter l'AS, qui fait toujours un effort pour rendre la plupart des activités abordables : le sport reste à un prix raisonnable et les boursiers sont exonérés, les soirées et les boissons qui y sont servies sont peu chères. Il trouve assez sain le fait que toutes les soirées soient déficitaires. L'Eurocritérium est également déficitaire, mais dans un établissement où on parle beaucoup de compétition internationale et d'image de Sciences Po à l'étranger, cette manifestation mériterait d'être financée un peu plus par l'Institut.

Laurent BIGORGNE fait remarquer que la subvention globale de la FNSP à l'AS atteint 36 000 euros par an, ce qui représente près de 10% du budget de l'AS. On peut toujours faire mieux, mais cette aide est déjà conséquente.

Un élu étudiant demande s'il y a un financement venant de l'Etat.

Laurent BIGORGNE répond que la subvention de l'AS est financée sur des fonds propres de Sciences Po.

Un élu étudiant demande comment cela se passe dans les universités. Il souhaite savoir s'il y a des lignes dédiées aux sports universitaires.

Laurent BIGORGNE répond que cela se fait par la subvention des associations sportives universitaires. Mais il n'a pas de ratio permettant de comparer la subvention de ces associations dans différents établissements.

Un autre élu étudiant indique qu'ayant fait du sport à l'université, il sait que le service des sports est financé quasi exclusivement par les adhésions des étudiants, qui sont beaucoup plus nombreux. La plupart des étudiants s'inscrivent au service des sports à travers l'administration, mais la majorité de ceux qui ont payé une cotisation ne pratiquent en fait pas de sport pendant l'année, ce qui permet aux associations de financer leurs activités.

Laurent BIGORGNE fait remarquer que cela dépend des universités. L'AS de Sciences Po a 2300 adhérents sur une population de 6 500 élèves, ce qui est déjà un taux élevé.

Un élu étudiant demande pourquoi les installations sportives de la Ville de Paris sont moins disponibles.

Elisa LELARD répond qu'en premier lieu, depuis quelques années, la Ville de Paris mène une politique de rénovation progressive de ses équipements, qui ne sont pas disponibles pendant cette période. Cette année, c'est le cas de la piscine qu'utilisait l'AS de Sciences Po. L'association a trouvé une piscine en banlieue, mais elle est moins accessible. La deuxième raison est qu'un nombre croissant d'associations étudiantes ou privées demandent à la Mairie de Paris l'autorisation d'utiliser ses équipements. L'AS de Sciences Po a un certain nombre de créneaux horaires et la Mairie de Paris n'a pas jugé nécessaire de lui en attribuer davantage. Enfin, la gestion des équipements est parfois décentralisée. Selon les cas, c'est soit la Mairie de Paris qui décide, soit la Mairie d'arrondissement. Parfois, les dossiers sont proménés entre les deux, ce qui fait perdre du temps. Sur ce point, l'AS pourrait bénéficier d'une aide logistique de l'administration de Sciences Po.

Un élu étudiant rappelle que lors du groupe de travail sur la vie associative, dans la perspective d'un éventuel agrandissement des locaux de Sciences Po, on avait évoqué la possibilité de libérer le jeudi après-midi pour les étudiants sportifs, en organisant les conférences de rattrapage d'autres jours. En effet, les étudiants doivent souvent choisir entre les conférences de rattrapage et les entraînements et compétitions.

Laurent BIGORGNE répond que dès que Sciences Po aura retrouvé sa totale capacité en salles, il est prévu d'aménager les emplois du temps dans ce sens. Ce n'est plus possible depuis deux semestres. Il espère que cela le sera au semestre prochain.

Marie-Christine LABROUSSE constate que le bilan financier indique qu'au titre de l'exercice précédent, l'AS a encaissé 15 529 euros et dépensé 9 420 euros, soit un solde positif de 6 109 euros. Elle n'a pas compris, à la rubrique FNSP, à quoi correspondent les 8 043 euros de recettes correspondant aux étudiants boursiers 2003-2004.

Elisa LELARD répond que les étudiants boursiers sont exonérés de la cotisation de l'AS, le FNSP remboursant ensuite ces sommes à l'AS. Ce remboursement arrive plus tard dans l'année.

Marie-Christine LABROUSSE estime que le partenariat avec la Société Générale semble curieux. La Société Générale verse 15 000 euros encaissés par l'AS, qui décaisse 8 000 euros.

Elisa LELARD répond que l'AS a le même type de partenariat que le BDE. L'AS propose une offre spéciale aux adhérents qui veulent ouvrir un compte à la Société Générale. L'AS reçoit une dotation de la Société Générale pour chaque compte ouvert et elle en reverse une part aux étudiants.

Un responsable du BDE indique que le BDE ne fonctionne plus ainsi. L'intégralité de la somme versée par la banque est reversée aux étudiants.

c) Vote

Le quitus moral est voté à l'unanimité.

Le quitus financier est voté à l'unanimité.

III. AUDITION DU BUREAU DES ÉLÈVES (QUITUS ET NOUVEAU PROGRAMME)

a) Exposé

Florian INGEN-HOUSZ, ancien trésorier et actuel président du BDE, présente les excuses du BDE pour l'aspect dépouillé de la présentation qui a été fournie. En raison d'un malentendu entre le secrétariat de la scolarité et les responsables du BDE, ces derniers n'ont été avertis de la date de remise des dossiers que 48 heures à l'avance. Ils ont travaillé dans l'urgence et n'ont pas pu procéder à un blocage complet des comptes, ce qui fait qu'ils ne sont pas exacts au centime près. Mais ils offrent une image fidèle de la situation financière du BDE.

Matthieu ROSY, président en 2004-2005, présente le bilan 2004-2005. Il tient à préciser une différence structurelle entre l'AS et le BDE. Ce dernier, contrairement à l'AS, ne touche aucune dotation financière directe. Les prestations et le soutien offerts par Sciences Po portent sur l'usage du téléphone, les frais de poste et l'usage du local. L'équipe 2004-2005 a souhaité institutionnaliser le gala mis en place par l'équipe précédente et offrir plus de services aux étudiants. Elle a trouvé pour ce faire une trésorerie d'ouverture importante, de 25 000 euros, ce qui lui a permis de réduire le prix des événements et de baisser le prix de l'adhésion pour les boursiers, qui est passé de 2 à 1 euro. Il précise que la différence entre le montant de l'adhésion des étudiants à plein tarif et celui des boursiers n'est pas remboursée par la FNSP. Parmi les événements régulièrement organisés, on retrouve les soirées et le week-end d'intégration. Cette année, pour la première fois, une soirée a été organisée pour clôturer le stage d'intégration des étudiants étrangers, en partenariat avec la DAIE. Cette soirée, organisée au 56^{ème} étage de la tour Montparnasse, a été la plus déficitaire de l'année, ce qui était prévu et rendu possible par la trésorerie précédente. Elle a permis de fidéliser un grand nombre d'étudiants étrangers, qui sont par la suite venus à nombre d'autres événements organisés par le BDE. Les autres soirées de l'année, qui ont réuni entre 500 et 800 personnes, ont toutes été des succès, à l'exception d'une soirée organisée trop près de la date du gala. Plusieurs week-ends d'intégration ont été organisés pour les 1^{ers} et les 2^{nds} cycles : un voyage à Berlin, un week-end en Vendée pour les 1^{ers} cycles et un week-end commun de réintégration en mai. Ce dernier, qui a eu lieu à Florence, a permis d'attirer un public nouveau, attiré par la dimension culturelle de ce voyage.

Cette année, le BDE a mis l'accent sur les services aux étudiants. Le fichier logements a connu un développement important. Le fichier jobs, mis en place pour la première fois cette année, a connu d'assez bons résultats, avec une moyenne de 5 annonces déposées chaque semaine. Cette année, le BDE a également innové en permettant à des étudiants d'accéder aux plateaux télévisés de grandes émissions, notamment politiques, ce qui a été un succès. Le BDE a maintenu ses trois publications annuelles : un agenda remis à tous les adhérents en début d'année, un guide de l'étudiant et le journal annuel du BDE. En outre, le BDE a poursuivi son offre traditionnelle de places de théâtre et d'organisation d'événements, de colloques et de rencontres entreprises. En ce qui concerne l'évolution du fichier logements, le nombre d'offres est passé de 186 en 2003-2004 à 455 en 2004-2005, avec des offres très diversifiées aussi bien géographiquement qu'en termes de taille et de coût des logements. Un nouvel événement a été créé en 2004-2005 : le café-débat. En mars 2005, un débat a été organisé au Café de Flore entre Hubert VEDRINE et Alexandre ADLER sur le thème des relations transatlantiques. Ce café-débat, sponsorisé par Deloitte & Associés, a été un succès et l'expérience sera donc reconduite cette année.

Florian INGEN-HOUSZ ajoute que l'une des priorités de cette année sera l'organisation de 6 cafés-débats, chacun autour d'un thème politique, social, culturel ou géopolitique.

Matthieu ROSY indique que le BDE a apporté une autre innovation en 2004-2005, en mettant en ligne le trombinoscope. Il a pu répertorier tous les étudiants de Sciences Po et il est accessible sur le site du BDE. En ce qui concerne les partenariats avec les entreprises, trois partenaires ont été présents tout au

long de l'année : la BNP Paribas, qui a remplacé le CIC au titre de banque partenaire du BDE, Deloitte & Associés et l'Oréal, qui a été partenaire du BDE pour l'organisation du concours d'éloquence. D'autres entreprises ont soutenu de façon plus ponctuelle l'action du BDE, notamment en finançant le gala par l'achat de tables : Pfizer, TF1, Ernst & Young, Baker McKenzie, Lierac et Gaz de France.

Florian INGEN-HOUSZ ajoute que ces entreprises avaient déjà participé au gala 2003-2004. Elles ont maintenu leur soutien parce qu'elles ont été convaincues par cette première expérience.

Matthieu ROSY indique que ces partenariats ont permis de faire payer aux étudiants un prix très inférieur au coût réel de l'événement. Le coût de la place au dîner était de 100 euros, mais les étudiants n'ont payé que 40 euros pour le dîner et la soirée, et 20 euros pour la soirée seule. Le BDE a aussi quelques petits partenariats ponctuels avec Complétude, un organisme de cours à domicile. Le BDE met Complétude en relation avec tous les étudiants qui souhaitent donner des cours à domicile et oriente vers Complétude les gens qui contactent le BDE lorsqu'ils souhaitent qu'un étudiant de Sciences Po donne des cours à domicile. Des partenariats avec *Le Point* et *The Economist* permettent aux étudiants de bénéficier d'abonnements à des tarifs très avantageux. Le gala, qui était l'événement le plus important de l'année, a eu lieu sous la présidence de Madame Simone Veil dans les salons et la cour d'honneur de l'Hôtel de la Monnaie. Un cocktail inaugural a été suivi d'un dîner rassemblant 300 personnes, parmi lesquelles de nombreux anciens prestigieux. La soirée qui a suivi a rassemblé près de 1 000 personnes dans la cour d'honneur. Il a fallu cinq mois pour préparer ce gala et son budget global a été de 85 000 euros. Il a été bénéficiaire à la fin de l'année.

Florian INGEN-HOUSZ présente les états financiers. Le BDE a choisi une approche en termes de compte d'exploitation, que l'on a segmenté en fonction des différents événements. Cette approche est moins globale, mais elle permet une plus grande compréhension des différents postes de coûts et de recettes. Le premier résultat d'exploitation correspond aux soirées. Ce poste est déficitaire, en grande partie à cause de la soirée à la Tour Montparnasse, qui a été organisée à un moment où la trésorerie était à son maximum, afin d'offrir aux étudiants étrangers une belle première soirée à Paris. Les autres soirées ont connu des fortunes diverses. La soirée Madeleine-Plaza a été assez largement déficitaire en raison de sa proximité avec le gala. L'autre poste structurellement déficitaire est celui des week-ends d'intégration. Le plus déficitaire a été le week-end à Berlin. Afin de ne pas faire payer l'avion trop cher aux étudiants, on leur a facturé un prix inférieur au coût unitaire. Un compte de résultat synthétique hors gala offre un aperçu assez agrégé des différentes activités. Si le résultat d'exploitation est négatif, cela est largement compensé par les recettes hors exploitation, qui sont supérieures aux charges hors exploitation. Les recettes hors exploitation sont constituées par les partenariats avec des entreprises (l'Oréal et Deloitte), les adhésions, et les recettes du fichier logement. Les charges hors exploitation, qui sont nettement inférieures, correspondent aux frais d'impression des plaquettes, la souscription à une police d'assurance responsabilité civile et les matériels de bureau. Le compte de résultat du gala représente près de 50% du budget du BDE. Il est détaillé et montre comment, au niveau du produit, les recettes se répartissent entre les ventes de places, les ventes de tables et certains accords en fonds propres. La participation des entreprises a été déterminante pour la réalisation de l'événement. Les charges se répartissent entre les frais de traiteur et les frais de prestataires de services. L'ensemble a dégagé une marge de 7 322 euros.

La stratégie financière du BDE n'était pas de finir l'année avec un bénéfice maximal, mais de faire bénéficier les étudiants des conditions initiales favorables en facturant les événements moins cher, en organisant des événements déficitaires et en baissant le coût des cotisations pour les étudiants boursiers. En ce qui concerne la situation actuelle, la trésorerie d'ouverture, qui a suivi les élections de juin, a été très confortable. Une fois que les différentes factures issues du gala ont été payées, le BDE a pu commencer l'année en toute sérénité.

b) Questions et observations

Philippe BRAUD souhaite savoir comment se passent les week-ends d'intégration et demande pourquoi la Vendée a été choisie pour le week-end des 1^{ers} cycles.

Matthieu ROSY répond que l'offre est très différente en fonction de l'âge des gens qui viennent. Pour les week-ends d'intégration de 2nd cycle et de réintégration, l'essentiel du public vient du cycle du diplôme, voire du 3^{ème} cycle. Ils recherchent avant tout une offre culturelle et souhaitent découvrir des villes européennes. Le week-end en Vendée correspondait plus à un séjour « club de vacances » avec différentes activités, les étudiants de 1^{er} cycle, qui ont 18-19 ans, souhaitant avant tout rencontrer des amis et créer des liens. L'année dernière, ce week-end avait été organisé en Normandie.

Florian INGEN-HOUSZ ajoute que dans un souci de coût et de longueur du trajet, on fait appel à des prestataires de services pour organiser une grande partie du voyage. Ce sont ces prestataires qui sont en relation avec les villages de vacances et qui proposent de choisir entre 5-6 stations différentes.

Marie-Christine LABROUSSE demande s'il n'existe pas à Sciences Po d'autre fichier logement que celui du BDE.

Laurent BIGORGNE répond que l'administration de Sciences Po n'a pas de fichier, mais qu'il existe à la DAIE un certain nombre d'adresses de propriétaires qui souhaitent avoir des locataires qui ne seront là que pendant un ou deux semestres. La direction de Sciences Po a pour projet d'aider davantage les étudiants dans la recherche de logements, mais ce serait plus en amont, notamment en ce qui concerne le cautionnement. En revanche, le BDE est bien dans ses missions en aidant les élèves à trouver un logement. Sur les 455 offres, il demande combien se sont concrétisées.

Matthieu ROSY répond que vu le taux de retour des propriétaires, la quasi-totalité des appartements ont été loués, sauf ceux qui sont en mauvais état.

Florian INGEN-HOUSZ souligne que le taux de croissance du fichier est supérieur à celui de l'année dernière, à raison d'une dizaine d'annonces par jour.

Matthieu ROSY ajoute qu'actuellement, avec l'arrivée des étudiants étrangers, les annonces restent en moyenne trois jours sur le fichier logement avant d'être louées.

Un élu étudiant demande si les étudiants étrangers ont plus de mal à trouver un appartement à partir de ces offres.

Matthieu ROSY répond qu'il est difficile de le savoir, puisqu'un propriétaire qui ne veut pas d'un étudiant étranger ne le dira jamais. Il a *a contrario* remarqué que de nombreux propriétaires souhaitent des étudiants étrangers, notamment anglophones ou allemands, pour pratiquer la langue. Pour les offres de logement contre services, par exemple au pair, l'étiquette Sciences Po prime sur l'étiquette « étranger » pour la plupart des propriétaires. C'est un gage de sérieux suffisant.

Philippe BRAUD demande si le BDE a eu des retours d'étudiants, notamment étrangers, qui se seraient plaints de l'état de leur logement ou qui auraient eu des problèmes avec leur propriétaire.

Matthieu ROSY répond que le BDE met simplement les propriétaires et les étudiants en relation. Il est possible que certains aient eu des difficultés, mais il n'y a eu aucun retour négatif.

Florian INGEN-HOUSZ indique que les rares dysfonctionnements ne viennent pas du BDE, mais de propriétaires qui ont oublié de signaler que le logement avait trouvé preneur.

Matthieu ROSY fait remarquer qu'une partie des propriétaires sont d'anciens élèves de Sciences Po.

Marie-Christine LABROUSSE demande si le fichier jobs a quelque chose à voir avec Sciences Po Avenir.

Florian INGEN-HOUSZ répond que depuis le partenariat avec Complétude, il correspond surtout à des travaux de type secrétariat, documentation et traduction. Le BDE souhaite le développer encore cette année, en lien avec l'Association des anciens élèves, qui pourrait faire appel à des étudiants de Sciences Po pour ce type de travaux.

Marie-Christine LABROUSSE demande comment sont rémunérés les étudiants qui trouvent un job par ce fichier. Elle souhaite savoir s'ils ont une convention de stage, s'ils sont couverts par Sciences Po ou s'il s'agit de travail au noir.

Matthieu ROSY répond que le BDE se contente de mettre en relation la personne qui propose l'emploi avec l'étudiant. Lorsqu'il s'agit d'un baby-sitting, il n'y a probablement pas de contrat, mais lorsqu'il s'agit d'un emploi plus formel, il suppose que les choses se font dans les règles.

Marie-Christine LABROUSSE souligne que c'est un vrai problème quand on veut engager des étudiants pour des jobs.

Laurent BIGORGNE fait remarquer que l'administration de Sciences Po s'interroge parfois sur certaines conventions de stages. Il y a une tension entre la volonté de satisfaire les élèves qui cherchent des expériences professionnelles et la nécessité d'empêcher des entreprises peu scrupuleuses de transformer en stages des jobs d'appoint très mal rémunérés.

Un élu étudiant constate qu'une grande partie des activités du BDE sont des événements de prestige. Ce n'est pas une mauvaise chose, mais il pense qu'il y a aussi un public à Sciences Po pour d'autres genres d'événements, qui pourraient être moins chers. Il apprécie le fait que les événements organisés par le BDE soient facturés moins cher que ce qu'ils coûtent réellement, mais il souligne qu'un week-end d'intégration, même à coût réduit, n'est pas payable par tout le monde. Il pense qu'à côté de tels événements, le BDE pourrait développer des activités plus simples.

Matthieu ROSY fait remarquer qu'un événement prestigieux n'est pas forcément cher. Le dîner et la soirée de gala n'ont coûté que 40 euros aux étudiants. A titre de comparaison, les galas de Polytechnique et d'HEC coûtent 120 euros par étudiant. Par ailleurs, le BDE organise des événements plus simples, par exemple les retours du jeudi, qui permettent d'assister gratuitement à des concerts dans des bars.

Florian INGEN-HOUSZ ajoute que le BDE a tout fait pour que les événements soient les moins chers possibles pour les étudiants, comme le prouvent les comptes déficitaires.

Cécile FANDOS demande si la soirée de gala coûtait bien 1 euro moins cher pour les étudiants boursiers.

Matthieu ROSY répond qu'il n'y a pas eu de tarif étudiants boursiers pour cette soirée. Sans le dîner, la soirée coûtait 20 euros pour les adhérents et 25 euros pour les non adhérents. C'est l'adhésion au BDE qui coûte un euro pour les boursiers.

Cécile FANDOS pense que cela reste cher.

Matthieu ROSY souligne que le même type d'événement coûte plus de 100 euros dans d'autres écoles. Lors de son séjour d'études à la LSE, le dîner et la soirée coûtaient 200 £ par personne.

Florian INGEN-HOUSZ admet que le prix de 20 euros est peut-être élevé dans l'absolu, mais quand on considère l'événement auquel il a donné accès, ce n'est pas cher.

Cécile FANDOS estime que puisque le gala était bénéficiaire, il aurait été possible d'avoir un tarif pour les étudiants boursiers.

Matthieu ROSY répond qu'il était excédentaire à l'arrivée, mais que lors de la préparation du budget, il fallait un fonds de réserve en cas de surcoût. Certains partenaires sont arrivés au dernier moment. Le dernier contrat, pour la table achetée par Gaz de France, a été signé trois jours avant le gala pour 3000 euros.

Florian INGEN-HOUSZ souligne qu'une différence d'un euro n'aurait pas fait de différence pour les boursiers. Quant à une baisse plus forte, le BDE n'aurait pas pu se permettre de fixer le prix à 10 euros.

Un élu étudiant demande si le BDE connaît le lieu du prochain gala.

Florian INGEN-HOUSZ répond que l'équipe du BDE y réfléchit, mais qu'il n'a pour l'instant aucun détail à communiquer.

Laurent BIGORGNE félicite les responsables du BDE pour leur esprit d'entreprise. Il ajoute que cet esprit d'entreprise est resté contenu cette année, dans le bon sens du terme. La direction de Sciences Po n'a pas eu à gérer *ex-post* un certain nombre d'initiatives et de dérapages. Il en remercie les

responsables du BDE, espère qu'ils continueront à travailler dans cet esprit, et salue le dynamisme qu'ils contribuent à insuffler à Sciences Po. Il a cependant un regret, qui peut faire l'objet d'une discussion marginale : il a trouvé la soirée de gala réussie, mais il aimerait étudier avec le BDE, si ses responsables en sont d'accord, l'opportunité de mieux y représenter les enseignants de Sciences Po. Il lui paraît important que ce moment qui appartient aux étudiants, mais qui est aussi le reflet de la communauté que Sciences Po forme dans son ensemble, représente mieux les enseignants.

Florian INGEN-HOUSZ fait remarquer que ce point a été évoqué dans les premières réflexions sur le gala. Le problème est que si on augmente le nombre d'enseignants en gardant le même nombre d'invités, on réduit mécaniquement le nombre d'étudiants qui peuvent venir au gala. Mais il d'accord sur le fait que la présence des enseignants est importante.

Laurent BIGORGNE regrette le malentendu avec le secrétariat de la direction de la scolarité qui a empêché le BDE de compléter le bilan financier. Mais il souligne que chaque année, l'audition du BDE a lieu à la même époque de l'année. Les documents devraient donc être prêts à temps.

Florian INGEN-HOUSZ répond que l'an dernier, l'audition du BDE avait eu lieu le 11 octobre. Il n'était pas sûr de la date limite de présentation des documents.

Un élu étudiant indique qu'il y a un problème en ce qui concerne le trombinoscope. Les noms des photos dans le système informatique sont liés aux numéros des cartes d'étudiant, qui donne accès à la date de naissance. Or pour beaucoup d'étudiants, le mot de passe d'accès au menu de la scolarité est la date de naissance. Cela pose un problème de confidentialité des informations. Il est sûr que le BDE n'a pas utilisé ces informations, mais estime qu'il faudrait y remédier.

Florian INGEN-HOUSZ répond qu'il ignorait l'existence de ce problème. Le BDE cherchera une solution avec l'administration.

c) Vote

Le quitus moral est voté à l'unanimité.

Le quitus financier est voté à l'unanimité.

IV. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 18 AVRIL 2005, DU 23 MAI 2005 ET DU 13 JUIN 2005

Les trois procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

V. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Nicolas BRACONNAY annonce que les étudiants apprécient à sa juste valeur le sens particulier de l'euphémisme de la direction de Sciences Po qui qualifie d'ajustement technique une réforme qui conduit à faire doubler, tripler, voire quadrupler les droits de scolarité. Cette réforme laisse orphelins les principes de gratuité et de modération qui étaient censés soutenir le nouveau système des droits de scolarité. Cet « ajustement technique » a été très mal ressenti par la majorité des étudiants.

Laurent BIGORGNE répond que la direction n'a pas parlé d'ajustement technique, mais bien d'une augmentation des droits de scolarité. Il ajoute que cette augmentation a fait l'objet d'un courrier adressé à l'ensemble des étudiants en janvier. Le calculateur des droits de scolarité est disponible depuis mai sur le site Web de Sciences Po. De nombreux étudiants l'ont utilisé pour savoir ce qu'ils auraient à payer. Il n'y a pas plus de dossiers mal renseignés que les années précédentes. Il en déduit que le système a été compris. Sciences Po a une commission de suivi social à laquelle chacun peut s'adresser, quel que soit son montant théorique de droits de scolarité. Les situations sont examinées au cas par cas. La première de ces commissions devrait se tenir du 3 au 6 octobre. Les élus étudiants y sont largement présents, ce qui est une garantie importante. Il rappelle que la direction de Sciences Po a tenu ses engagements sur l'aide sociale et sur l'affectation des revenus supplémentaires engendrés

par les droits de scolarité aussi bien aux dépenses documentaires qu'aux dépenses d'aide sociale et d'enseignement. La direction a rendu compte de ces progrès et compte agir de la même manière cette année. Les cas individuels sont toujours examinés avec attention. Il estime que cette augmentation n'a pas fait fi du principe de la gratuité et de la modération : quantité d'étudiants restent exonérés aujourd'hui, quantité d'étudiants continuent à payer 500 ou 1 000 euros par an, c'est-à-dire moins ou la même somme que dans l'ancien système. Une fois que le bilan de cette campagne d'inscription sera fait, la direction viendra le présenter devant la Commission paritaire et le Conseil de Direction.

Nicolas BRACONNAY estime que la direction n'a pas tenu l'engagement que Richard DESCOINGS avait pris dans la lettre envoyée lors de la première réforme des droits de scolarité, qui était de ne pas modifier ces droits jusqu'en 2009. Avec l'ajustement technique qui a été apporté, certains étudiants ont vu leurs droits de scolarité doubler.

Frank BARON demande ce qui est en cause : une modification des tranches ou une augmentation du plafond maximal des droits de scolarité ?

Laurent BIGORGNE répond que trois choses ont été faites. En premier lieu, on tient mieux compte de la situation des individus : ce n'est plus le critère de la nationalité qui est pris en compte, mais celui de la résidence fiscale. Par exemple, auparavant, les enfants de fonctionnaires internationaux, qui présentaient une absence complète de fiscalisation malgré un revenu confortable, étaient exonérés des droits de scolarité parce qu'ils ne payaient pas d'impôts. Aujourd'hui, le dispositif tient mieux compte des situations réelles des étudiants et des cas particuliers. En deuxième lieu, on prend en compte, pour l'ensemble des professions, le revenu global des familles et pas le revenu net imposable. Cela permet par exemple de voir les revenus immobiliers et les revenus sur des valeurs mobilières. Enfin, on a égalisé l'effet parts fiscales : chaque enfant d'un même foyer a le même nombre de parts. On ne fait plus jouer un accroissement des parts par enfant supplémentaire comme le fait l'administration fiscale. Ces modifications n'ont pas été faites en catimini, elles ont été clairement présentées dans une lettre envoyée aux étudiants en pleine campagne pour les élections étudiantes, avec l'accord des syndicats. Ce n'est pas une modification du principe de la réforme, mais une réforme nécessaire : l'année dernière, 37% des étudiants ne payaient pas de droits de scolarité. Cela ne correspond en rien à la composition sociale de Sciences Po. En France, le revenu médian par ménage est de 3 100 euros par mois, alors qu'il est de 6 300 euros à Sciences Po. Il était socialement injuste qu'un tiers des étudiants de l'établissement ne paient rien. La direction a donc annoncé son intention de modifier les règles pour corriger cela, et elle l'a fait ouvertement pendant la campagne pour les élections étudiantes, ce qui était, les représentants des représentations syndicales en conviennent, le plus mauvais moment pour le faire, si Sciences Po avait souhaité ne pas communiquer sur ces changements. Rien n'a été fait en cachette et il était évident que le but de cette réforme n'était pas qu'un nombre encore plus important d'étudiants ne paie rien.

Nicolas BRACONNAY souligne que certains étudiants ont vu leurs droits quadrupler, ce qui est excessif.

Laurent BIGORGNE répond que chacun peut s'adresser à la commission de suivi social. En outre, il est excessif de parler de quadruplement pour des étudiants qui ont payé 500 euros seulement en 2004-2005, alors qu'ils payaient 1 000 euros dans l'ancien système. Ces étudiants ont en fait, en 2004-2005, bénéficié des failles de la réforme introduite en 2004.

Gwenolé BUCK indique que l'UNEF avait mis en cause le critère de résidence fiscale, parce qu'il revient par exemple à dire que des étudiants français dont les parents feraient des ménages dans un pays hors Union européenne paieraient d'office 5 000 euros. La suppression de l'abattement fiscal pose également problème. Lors des contentieux sur la première réforme, le jugement a estimé que la réforme était juste parce qu'elle s'appuyait sur le système fiscal français, ce qui est remis en cause par la nouvelle réforme. Il admet que ce n'est pas normalement le genre de débat qui se règle lors des questions diverses, mais il estime que lors d'une réunion de rentrée, il était impossible de ne pas aborder cette question. De nombreux étudiants ont vu leurs droits passer de 500 à 2 500 euros sans avoir été réellement prévenus, parce que la lettre n'était pas explicite. Le mot « augmentation » n'y figure pas. Le tableau permettant de calculer les nouveaux droits de scolarité n'a été mis à la disposition des étudiants qu'en mai, plusieurs mois après les élections. Les étudiants se sont rendus

compte au dernier moment de ce qu'ils devraient payer. Il ajoute que pour les étudiants, ce sujet n'est pas clos.

Laurent BIGORGNE répond que la Cour administrative d'appel de Paris a donné raison à la FNSP contre le recours. Par ailleurs, il estime que l'on peut faire confiance à l'intelligence des étudiants de Sciences Po. La lettre de janvier 2005 précisait un cadre et disait ce que seraient les grandes lignes de cette réforme. Dès que la direction a pu communiquer sur les effets pratiques de la réforme, l'information a été accessible sur le site Web. Cela a été très largement diffusé. Enfin, il n'attendait pas qu'à la rentrée, ceux qui s'étaient prononcés contre cette réforme changent d'avis. Il trouve normal que lors de la Commission paritaire de rentrée, les élus étudiants puissent faire valoir leur désaccord sur ce point.

Pascal ACHARD constate que deux groupes de travail ont déjà commencé cette année. L'UNEF s'en félicite, parce que cela permet de discuter et d'avancer sur un certain nombre de projets concrets. Il demande ce qu'il en est d'un certain nombre d'engagements pris par la direction, notamment en ce qui concerne une formation des élus sur la question de l'aide sociale, ainsi qu'un retour sur le bilan financier de la nouvelle préparation en ligne. Il aimerait en outre avoir un exemple du contenu pédagogique de cette préparation.

Laurent BIGORGNE répond qu'en dehors des séances, les élus qui le souhaitent pourront recevoir une formation très précise sur l'aide sociale à Sciences Po, qui est devenue très complexe. C'est particulièrement important pour les élus qui siègent dans des instances qui délibèrent sur l'aide sociale. En outre, une autre formation sur l'élaboration du budget de Sciences Po sera reconduite cette année. En ce qui concerne la préparation en ligne, Sciences Po n'est pas l'interlocuteur auquel il faut demander un bilan financier, l'Institut n'étant pas associé au financement de la préparation. Celui-ci relève entièrement de la Documentation française. C'est à ses propres frais que l'IEP a financé une trentaine de boursiers cette année. On pourra revenir sur cette question avec la Documentation française, mais il ne croit pas que celle-ci soit dans une perspective de rentabilité financière. Ce n'est pas sur un projet concernant 330 élèves que la Documentation française va dégager des marges. En ce qui concerne Sciences Po, 34 élèves admis par l'examen d'entrée cette année ont suivi la préparation en ligne, soit 10% de ce qui se sont inscrits à cette préparation. C'est un très bon résultat pour une première année, puisque 15% des reçus à l'examen d'entrée venaient de cette préparation en ligne. En ce qui concerne le contenu pédagogique, pour l'instant, la Documentation française ne souhaite pas payer l'hébergement des modules de formation sur un serveur. Il est donc difficile d'y donner accès. Mais on peut envisager de faire un tirage papier de certains modules. Il ajoute qu'il a récemment assisté à une réunion des tuteurs de l'épreuve d'ordre général. Il a été impressionné par le fait que l'outil a été poussé bien au-delà de la délivrance de contenus ou de conseils méthodologiques. La qualité des tuteurs et leur capacité à parler du projet lui ont montré que les élèves qui ont suivi cette préparation ont pu bénéficier d'un conseil très personnalisé. Il est d'accord, non seulement pour montrer un exemple de module aux membres de la commission, mais aussi pour voir ce que cela recouvre en termes de tutorat, de devoirs rendus et corrigés. La Documentation française présentera un bilan pédagogique de cette préparation. Cela pourrait nourrir la réflexion sur l'épreuve d'entrée à Sciences Po. Aujourd'hui, deux choses très différentes dans l'enseignement secondaire portent le même nom : la dissertation d'épreuve générale et la dissertation d'histoire. Le fait de parler avec des enseignants du secondaire lui a permis de voir que la dissertation en philosophie n'a plus la même acception et le même périmètre que la dissertation d'histoire, ce qui entretient la confusion dans l'esprit des élèves. Cela pose la question de la façon dont on doit libeller les épreuves d'entrée.

Jean-Claude LESCURE demande si l'ensemble de la Commission pourra recevoir ces documents. Il pense que cette question devrait être portée à l'ordre du jour pendant l'année.

Laurent BIGORGNE répond qu'il souhaite que Guillaume DUMONT, qui a été la cheville ouvrière de cette préparation à la Documentation française, ainsi que Jean-Yves CAPUL, chef de projet, puissent venir devant la Commission paritaire pour présenter des modules de formation. Cela permettrait d'en parler enfin de façon concrète.

Jean-Claude LESCURE rappelle que la création de cette préparation avait été controversée et souligne que ses premiers résultats sont très satisfaisants.

Laurent BIGORGNE répond qu'il a été agréablement surpris par le nombre d'admis passés par la préparation. Il pense qu'il faudrait croiser cela avec les données sur l'origine géographique des reçus. 70% des inscrits à la préparation étaient en province et dans les DOM.

Un élu étudiant pense qu'il faudrait aussi voir si ces admis ont cumulé la préparation en ligne avec une préparation d'été.

Laurent BIGORGNE pense que cette préparation devrait permettre d'accentuer la diversification de l'origine géographique et sociale des candidats, puisque Sciences Po l'a financée pour les boursiers. Il rappelle que l'idée de cette préparation, dont les résultats paraissent prometteurs, vient d'une proposition des élus étudiants. Ils n'ont pas tous été d'accord sur la manière dont les choses se sont faites, mais s'ils n'avaient pas insisté sur l'intérêt d'une préparation en ligne, elle n'aurait peut-être pas vu le jour. Il les en remercie.

La séance est levée à 20 heures.